



Pour diffusion immédiate  
Paris, le 17 juillet 2013

Un nouvel avis favorable pour l'ouverture du don du sang aux homosexuels ...

**Encore combien de rapports faudra-t-il pour écouter  
la voix de la raison ?**

Le député Olivier Véran préconise, dans un rapport rendu hier à Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, l'ouverture du don du sang aux personnes homosexuelles. Le rapport propose que « l'orientation sexuelle » du donneur ne soit pas motif d'éviction mais que celle-ci soit évaluée par rapport « au niveau de risque individuel du donneur ».

Jean-Luc Romero, président d'Elus Locaux Contre le Sida (ELCS) se dit très satisfait de cette prise de position qu'il porte depuis de nombreuses années. **En effet alors que le don du sang est toujours interdit, de manière permanente et définitive, aux homosexuels, le président d'ELCS demande que ce soit le comportement à risque qui soit le critère de l'interdiction et non un préjugé stigmatisant lié à l'orientation sexuelle du citoyen.**

**Appliquer les mêmes critères aux hétérosexuels et aux homosexuels permettrait une hausse des dons et le respect des droits humains tout en garantissant toujours une sécurité maximale.**

Ce rapport est dans la droite ligne des prises de position de la HALDE et ensuite le Défenseur des droits qui ont clairement demandé une approche par comportement à risque. Jean-Luc Romero rappelle également la position du commissaire européen à la santé pour qui « les Etats membres ne doivent pas discriminer sur la base de l'orientation sexuelle. Ce qui signifie qu'une interdiction générale concernant tous les hommes gays et bisexuels serait considérée illégale au regard du droit de l'UE. »

**Alors la question se pose : encore combien de rapports nationaux ou européens faudra-t-il encore pour, enfin, écouter la voie de la voix de la raison ? Le temps de la réflexion est fini, aujourd'hui, c'est bel et bien le temps de la décision qui est venu !**

A lire le dossier complet sur [elcs.fr](http://elcs.fr)

Contact presse :  
[communication@elcs.fr](mailto:communication@elcs.fr) – 01.42.72.36.46.

**Contact**

Tel.: 01 42 72 36 46  
Fax: 01 42 72 37 57  
[www.elcs.fr](http://www.elcs.fr)